Checklist pour votre passage à la DREAL

Le Van Migrateur

Cette liste vous permettra, une fois votre aménagement terminé, de faire un tour dans votre petite maison sur roues pour vérifier que vous n'avez rien oublié.

ATTENTION : cette fiche ne peut pas remplacer une lecture des normes AFNOR. Elle servira aux personnes ayant lu les normes à faire une dernière vérification. Elle peut également servir de feuille de route pendant l'aménagement, mais n'oubliez pas de lire au moins une fois le guide (ou l'ebook)

DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT		
	OUI	NON
Le véhicule est conçu pour servir de logement, et pour rien d'autre		
Le compartiment habitable comprend tous les équipements suivants :		
Des sièges et une table		
Des couchettes obtenues en convertissant les sièges (ou un lit fixe)		
Un coin cuisine		
Des espaces de rangement		
Ces équipements sont **inamovibles**		
La table peut s'enlever facilement		
LES PLACES ASSISES		
Les places assises pouvant être utilisées pendant que le véhicule roule :		
Sont désignées par un pictogramme (ou une étiquette)		
Leur emplacement est précisé dans le manuel de l'usager		
Ils sont équipés d'une ceinture de sécurité homologuée (préciser le numéro d'homologation		
PORTES ET ISSUES DE SECOURS		
Il n'existe aucune cloison entre la cabine et la partie habitable		
Si seule la porte latérale ou porte arrière donne accès à la partie habitable, il y a une issue de secours d'une surface de 2500cm2 avec une dimension minimale de 45cm, située sur une face ne comportant pas la porte d'accès à la partie habitable		
Si votre porte latérale et les portes arrières sont libres d'accès pour évacuer en cas d'urgence, vous êtes dans les normes.		
Les portes extérieures ne s'ouvrent pas vers l'intérieur		
Il est possible d'ouvrir les portes de l'intérieur grâce à 2 actions simultanées maximum		
BAIES ET FENÊTRES		
Le pare-brise est en verre feuilleté homologué (rarement vérifié ...)		
Les autres vitrages sont en verre ou en plastique homologué (la mention R43 doit apparaître)		
Le lanterneau est équipé de vitrages et d'une aération permanente (pas d'homologation nécessaire)		
Le compartiment sanitaire est équipé de vitrages (pas d'homologation nécessaire)		
Pour les vitrages plastique, une information est donnée à l'utilisateur pour ne pas employer de produits solvants pour le nettoyage		
Les fenêtres posées sont du type :		
Coulissantes		
ou Ouvrantes par projection		
ou Abaissantes		

Checklist pour votre passage à la DREAL

Le Van Migrateur

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS		
Les accessoires		
Un marchepied aux normes est présent dans le véhicule		
Le lit		
Une protection contre la chute est présente sur le lit, s'il fait plus d'1m de hauteur (matelas compris) est présente		
Une protection (rigide ou filets) contre la chute est présente sur le lit, s'il fait plus d'1m de hauteur (matelas compris) est présente		
Tous les lits à plus d'1m de hauteur disposent d'un moyen d'accès aux normes (surfaces de meubles, trous pour le passage des pieds, poignées ou échelle		
La hauteur libre au-dessus des couchettes est d'au moins 40 cm		
Appareils et électricité		
L'installation des appareils respectent les instructions du fabricant		
La batterie secondaire se trouve dans un compartiment adapté		
Protection contre le feu		
Chaque source de chaleur se trouve à au moins 25cm d'une surface inflammable (par exemple, les brûleurs des plaques de cuisson gaz)		
Les éléments non rigides doivent être au moins à 90cm des brûleurs, et ne peuvent pas se retrouver à moins de 30cm de cette dernière		
Les chemins d'évacuation de secours n'ont pas la possibilité d'être encombrés par des aménagements		
Le plan de travail ne s'ouvre pas vers une issue de secours en risquant de l'obstruer		
Les meubles		
Les parties situées à proximité des sièges utilisés lorsque le véhicule roule ne comportent pas d'aspérités dangereuses		
Si des places assises sont homologuées à l'arrière, les bords des éléments qui sont à côté doivent avoir un rayon de courbure d'au moins 3,2cm ou sont recouverts de matériaux absorbant l'énergie		
Faire les bords de tous vos meubles arrondis sera beaucoup plus simple ...		
Tous les placards, tiroirs et rangements sont équipés de loquets pour empêcher leur contenu de tomber. Les aimants sont interdits		
Les portes des coffres extérieurs ne sont pas suceptibles de s'ouvrir intempestivement lors des mouvements des véhicules en circulation normale, même en cas de freinage brutal		
L'eau et les toilettes		
Chaque réserve de liquide, autre que le réservoir de carburant, supérieure ou égale à 100 litres, est équipé d'un brise-flot sur au moins 50% de la section du réservoir, limitant chaque compartiment à 100 litres maximum		
Les points d'alimentation en eau potable sont marqués clairement en noir ou en bleu		
Le réservoir d'eaux grises a un volume d'au moins 50% de celui des eaux propres		
Les deux réservoir disposent d'une trappe de visite pour la vidange		
Le système d'évacuation des toilettes se fait dans un réservoir séparé de celui des eaux grises		
Divers		
L'extincteur d'au moins 1kg (revêtu de le marque de conformité aux normes NF-MIH ou NF-MIC) est installé et visible		
Une plaque de transformation est à poser sur le véhicule		
Cette plaque de transformation peut être faite chez un cordonnier. Modèle sur l'annexe 5 du dossier RTI		
La notice d'avertissement doit être apposée à demeure à l'intérieur de l'autocaravanne de façon visible. L'intérieur d'une porte de penderie ou de compartiment à usage sanitaire est considérée comme satisfaisant.		
Nous avons mis une notice téléchargeable dans les fichiers du groupe aux bonnes dimensions (20cmx130cm)		

Le gaz, les ventilations/aérations et les équipements fonctionnant au gaz doivent être vérifiés par Véritas ou Qualigaz. Le certificat de conformité qu'ils délivrent est à joindre aux pièces composant le dossier à envoyer à la DREAL (le RTI03.5.1).